

Caen - Vire - Falaise

ouest-france.fr du 26 septembre 2022

Quotidien Ouest-France du 27 septembre 2022

171 mots

Samuel Paty : le blâme d'une directrice confirmé

La requête d'une directrice d'école de l'agglomération caennaise pour annuler le blâme prononcé à son encontre par l'inspecteur d'académie le 25 janvier 2021 a été rejetée par le tribunal administratif de Caen, le 1^{er} août.

Elle avait été sanctionnée pour ne pas avoir organisé de minute de silence dans l'école avec les élèves, le lundi 2 novembre 2020, dans le cadre de l'hommage rendu à Samuel Paty, professeur assassiné dans les Yvelines. Elle avait expliqué avoir agi ainsi au vu des consignes délivrées par la directrice, permettant de préserver les enfants en bas âge pour qui l'hommage pouvait être adapté, comme elle l'avait soutenu lors de l'examen du dossier devant la juridiction, fin juin.

Le tribunal administratif a notamment considéré qu'elle avait « **interprété cette dérogation pour l'appliquer à l'ensemble des classes de l'école [...]. Elle a méconnu les instructions explicites de la directrice qui ne prévoyaient une adaptation que pour les élèves les plus jeunes. L'enseignante a altéré l'image d'unité de la communauté éducative** ».